

MODELE DE DELIBERATION

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE CORREZE INGENIERIE

Commune / EPCI / Syndicat de

Madame/Monsieur le Maire/Président présente les missions de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie dont la création a été décidée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2013.

L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer une assistance à ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs projets pour lesquels elle dispose des compétences et d'expertises.

Ainsi, selon les choix des maîtres d'ouvrage, elle peut leur apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'adhésion à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Ses statuts prévoient les modalités d'administration de la structure, au travers de l'Assemblée Générale où tous les membres sont représentés, et du Conseil d'Administration.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal/Communautaire :

- ➔ Décide d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie,
- ➔ D'adopter les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013, modifiés lors des instances du 11 mars 2016, modifiés le 30 mars 2022.